



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg, le 23 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail, à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Madame la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Le secteur de l'artisanat représente une part importante de l'économie luxembourgeoise, mais fait face à des défis en matière d'attractivité et de renouvellement de sa main-d'œuvre, notamment en raison du vieillissement des salariés et des difficultés à attirer de nouveaux talents.

Dans ce contexte, lors d'une conférence de presse organisée le 10 mars 2026 par la Fédération des Artisans, la demande d'abolition du salaire social minimum qualifié a été évoquée. Selon un article de presse publié dans le *Tageblatt*, citant le secrétaire de la fédération des artisans : « Deshalb brauche man auch keinen qualifizierten Mindestlohn, die Unternehmen seien der Meinung, sie könnten Qualifikationen selbst wertschätzen und benötigten dafür "keen Externen". Mir si grouss Jongen, mir kënnen dat selwer. » De telles déclarations peuvent soulever des interrogations quant à l'attractivité du secteur, notamment pour les jeunes et pour les femmes.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les ministres :

1. Comment le Gouvernement entend-il renforcer l'attractivité du secteur de l'artisanat auprès des jeunes, notamment dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée ?
2. Les Ministres partagent-ils l'analyse selon laquelle certaines prises de position publiques remettant en cause le salaire social minimum qualifié pourraient avoir un impact négatif sur l'image et l'attractivité du secteur auprès des jeunes en phase d'orientation professionnelle ?
3. Combien de femmes travaillent actuellement dans le secteur de l'artisanat au Luxembourg ? Combien d'entre elles occupent des fonctions dirigeantes ou sont cheffes d'entreprise dans ce secteur ?
4. Dans la perspective de renforcer l'attractivité des métiers de l'artisanat auprès des femmes, les ministres estiment-ils que certaines expressions ou prises de position publiques pourraient être perçues comme peu inclusives ou contre-productives ?
5. Madame la ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité envisage-t-elle d'entrer en dialogue avec les organisations représentatives du secteur de l'artisanat afin d'encourager une communication inclusive et de promouvoir une meilleure représentation de toutes les personnes travaillant dans ce secteur, indépendamment de leur genre ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Georges Engel  
Député

Dan Biancalana  
Député